

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne, régulièrement convoqué le six avril 2021, s'est réuni, à la salle les Illettes (article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020), au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia, Maire.

Présents : Mme PLANSON Patricia, Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme ROMELOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme BARLET Christelle, M. JEAUNAUX Jérôme, M. RIVAILLER Régis, Mme BARON Lise, M. DUBOIS Cyrille, Mme MATUCHET Lucie, Mme ARNOULET Martine, Mme LÉGUILLETTE Christine, M. FALLET Daniel.

Absents avant donné pouvoir : Mme GROBOST Ninon à M. RIVAILLER Régis, M. PROUVOST Gérard à M. RACHEL Lionel, M. BESSÉ Jean-Pierre à M. DIDIER Gérard, M. DOUSKI Morad à Mme MATUCHET Lucie, Mme VALENTE Ninjah à Mme LÉGUILLETTE Christine.

Absent : Néant.

Excusé : M. GUIBERT Romain.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : HOURDRY Francine.

Le compte rendu de la séance du 15 mars 2021 est adopté à l'unanimité, sans observation.

ORDRE DU JOUR

ADMISSION EN NON-VALEURS - 01 2021 04 12

Considérant la proposition de la trésorerie de Charly-sur-Marne de passer des titres en non-valeurs au motif que les créances demeurent irrécouvrables après plusieurs relances de leur part, Madame le Maire suggère d'accepter la proposition de la trésorerie en budgétant la dette de 97,34 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité l'admission des titres en non-valeurs.

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - 02 2021 04 12

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent du Compte Administratif de l'exercice 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	992 320,62 €
- un excédent reporté de	517 894,88 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	1 510 215,50 €
- un solde global d'investissement de	14 510,72 €
- des restes à réaliser pour	498 788,06 €
Soit un besoin de financement de	484 277,34€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Excédent	1 510 215,50 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	1 084 277,34 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	425 938,16 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : Solde global	14 510,72 €

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 - 03 2021 04 12

Madame le Maire précise qu'à partir de 2021 la Commune va récupérer la part de taxe foncière du département, uniquement sur le foncier bâti. Ce taux de 31,72 s'ajoutera au taux de la Commune de 18,99.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide à l'unanimité, de retenir les taux suivants pour l'année 2021 :

- Taxe Foncière - Bâti	50,71
- Taxe Foncière - Non Bâti	26,32
- Taux de cotisation foncière des entreprises	18,79

VOTE DES SUBVENTIONS - 04 2021 04 12

Madame le Maire prend la parole et précise que certaines associations n'ont pas souhaité de subventions ou n'ont pas répondu.

Un montant total de 41 395 euros est reporté au Budget avec une petite marge pour des dossiers incomplets à ce jour.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant des subventions proposées telles qu'annexées au budget.

ÉTAT DU PERSONNEL - 05 2021 04 12

Le tableau du personnel, tel qu'il est présenté au Budget Primitif, est adopté sans observation par le Conseil Municipal.

TARIFS MUNICIPAUX 2021 - 06 2021 04 12

Le Conseil Municipal décide de reprendre les tarifs municipaux de 2020 :

<u>Cimetière</u> :	cinquantenaire	293,00 €	
	trentenaire	162,00 €	
<u>Columbarium</u> :	15 ans	305,00 €	
	30 ans	608,00 €	
<u>Cavernes</u> :	15 ans	214,00 €	
	30 ans	321,00 €	
<u>Prestation horaire de service des employés communaux :</u>			
Camion	+ chauffeur	47,50 €	+ 31,50 €
Tracteur	+ chauffeur	43,50 €	+ 31,50 €
Personnel :	l'heure		31,50 €
<u>Location de la Salle les Illettes</u>		Extérieurs	Carlésiens
24 H (habitants dans le périmètre de la Communauté de Communes)		786,00 €	520,00 €
24 H (habitants extérieurs à la Communauté de Communes)		1.274,00 €	
12 H		606,00 €	421,00 €
7 H		399,00 €	267,00 €
2 H		161,00 €	106,00 €
Théâtre Spectacle		377,00 €	267,00 €
Forfait électrique - sociétés locales : du 1.10 au 31.05			101,00 €
Forfait électrique - sociétés locales : du 1.06 au 30.09			39,00 €
Caution			500,00 €

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Location par nappe	10,00 €
Caution des nappes	120,00 €
Arrhes à la réservation de la salle	25 %

<u>Location salle Culturelle</u>	Extérieurs	Carlésiens
24 H (habitants dans le périmètre de la Communauté de Communes)	467,00 €	311,00 €
+ Caveau	+ 101,00 €	+ 77,00 €
24 H (habitants extérieurs à la Communauté de Communes)	621,00 €	
+ Caveau	+ 101,00 €	
2 H		73,00 €
7 H		103,00 €
Forfait électrique - sociétés locales : du 1.10 au 31.05		83,00 €
Forfait électrique - sociétés locales : du 1.06 au 30.09		31,00 €
Caution		254,00 €
Arrhes à la réservation de la salle		25 %
Location du chapiteau		127,00 €
Location de chaises : par jour		1,38 €
Location de tables : par jour		4,10 €
Location de barrières : par jour		5,25 €
Droit de place : foire, marché - le mètre linéaire		1,00 €
Branchement forain sur mairie		13,00 €

Encarts publicitaires

Programme de la fête et du 14 juillet

10 cm x 4 cm	120,00 €
8 cm x 4 cm	80,00 €
6 cm x 4 cm	40,00 €

Echo de la cité

1/2 page	14 cm x 19 cm	500,00 €
1/4 page	14 cm x 9,50 cm	250,00 €
1/8 page	7 cm x 9,50 cm	150,00 €
1/16 page	3,50 cm x 9,50 cm	125,00 €

Madame le Maire remercie Mme ROMELOT Martine pour ses recherches sur les tarifs appliqués dans le secteur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de garder les mêmes tarifs.

CONTRATS D'ENTRETIEN - 07 2021 04 12

Le Conseil Municipal renouvelle les contrats d'entretien et des services extérieurs que la Commune a passés avec les entreprises :

- AISNE BUREAUTIQUE SYSTEME pour les copieurs (mairie, écoles élémentaire et maternelle),
- APAVE pour la sécurité des bâtiments, équipements sportifs et aires de jeux,
- BODET pour les cloches et l'horloge de l'église,
- SFR pour les réseaux téléphoniques et internet,
- LC Nettoyage pour l'entretien des bâtiments communaux,

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- COSOLUCE pour les logiciels informatiques et pour la dématérialisation des actes,
- LCC pour les installations des postes téléphoniques,
- CORIOLIS pour les réseaux mobiles,
- GLOB'ART COMMUNICATION pour la maintenance technique du site internet,
- IONOS pour l'hébergement des adresses internet,
- 3 PROTECTION pour les extincteurs,
- STANLEY pour la télésurveillance,
- CHATEAUD'EAU pour la fontaine à eau,
- HC VENTILATION extracteurs buées grasses des salles Culturelle, Ilettes et cantines,
- HERBILLON GOBINET pour le chauffage des bâtiments,
- 2SI pour la gestion du serveur et réseau informatique,
- FOSSAERT Yves pour l'entretien de l'orgue,
- AISN'EAU SERVICE pour les adoucisseurs,
- DEFIBRILATEURS CENTER pour les défibrillateurs,
- CARRÉ pour les espaces verts,
- SIFRRAP pour le désenfumage RIA salle les Ilettes,
- DIAC LOCATION pour la batterie de la Renault Zoé,

et, à l'unanimité, autorise le Maire à prolonger ces contrats.

BUDGET PRIMITIF 2021 - 08 2021 04 12

En section de fonctionnement, le Budget Primitif est proposé :

- Pour un montant de dépenses et de recettes de 2 766 703,16 €

En section d'investissement :

- Le budget est équilibré à 1 947 830,40 €.

Le Maire propose de voter le Budget et le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2021 tant en section fonctionnement qu'en section investissement.

ADHESION, COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE - 09 2021 04 12

Madame le Maire revient sur une proposition d'adhésion « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne », cette association conduit des activités d'intérêt général en faveur du rayonnement de la Champagne et de la valorisation du patrimoine Champenois.

Son adhésion donne droit à la possibilité d'installer une signalétique « Patrimoine Mondial » et d'utiliser l'emblème Coteaux, Maisons et Caves de Champagne dans les outils de communication.

M. FALLET Daniel précise que cette association renforce le prestige de la Champagne.

Le montant de cotisation est de 50 centimes par habitant soit un total de 1 319,50 euros par an pour la Commune avec une base de 2639 habitants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à cette adhésion.

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : PRISE DE LA COMPETENCE MOBILITE - 10 2021 04 12

Madame le Maire informe le Conseil qu'à partir du 1^{er} juillet 2021, la loi LOM « Loi d'orientation des mobilités » va modifier l'organisation et la gestion de la compétence mobilité et du code des transports.

Cette loi stipule que l'intégralité du territoire français devra être couvert par une Autorité Organisatrice des Mobilités dite AOM.

La Présidente de la Communauté de Communes, en date du 10 mars 2021, a proposé aux Conseillers Communautaires, la modification des statuts en y ajoutant l'organisation de la mobilité.

La région, quant à elle, conserve l'organisation du transport scolaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, est favorable à cette modification.

DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DISCRIMINATION, HARCELEMENT ET AGISSEMENTS SEXISTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE CONFIE AU CENTRE DE GESTION PUBLIC TERRITORIAL DE L' AISNE 11 2021 04 12

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, au 1er mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ;

Madame le Maire rappelle que le décret du 13 mars 2020 impose aux collectivités territoriales un dispositif de signalement contre tout acte sexiste, de violence ou d'harcèlement.

Le Centre de Gestion de l'Aisne, lors de son Conseil d'Administration du 9 mars 2021 a décidé d'effectuer cette mission en interne et de proposer ce service aux collectivités affiliées, sans contrepartie financière.

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de confier cette compétence au Centre de Gestion et une abstention de M. FALLET Daniel.

DEMANDES DE SUBVENTIONS API ET DETR – ECLAIRAGE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE - 12 2021 04 12

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de remplacer l'éclairage de l'école élémentaire au rez-de-chaussée.

Le coût de ces travaux s'élève à 3 472,75 € HT soit 4 167,30 € TTC et seraient financés par une subvention API, une subvention DETR ainsi que des fonds propres.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce projet et le plan de financement proposé.

DEMANDES DE SUBVENTIONS API ET DETR – POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE - 13 2021 04 12

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux de valorisation du patrimoine sont envisagés, notamment pour une partie des anciens locaux Cerfrance.

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le coût de ces travaux s'élèvent à 9 170,27 € HT soit 11 004,32 € TTC et seraient financés par une subvention API, une subvention DETR ainsi que des fonds propres.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce projet et le plan de financement proposé.

DEMANDES DE SUBVENTIONS API ET DETR – MISE EN PLACE DU POINT D'EAU A L'ECOLE ELEMENTAIRE - 14 2021 04 12

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la mise en place d'un point d'eau chaude, au premier étage - côté sud, de l'école élémentaire serait très appréciable pour le personnel y travaillant.

Le coût de ces travaux s'élèvent à 1 987,67 € HT soit 2 385,20 € TTC et seraient financés par une subvention API, une subvention DETR ainsi que des fonds propres.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce projet et le plan de financement proposé.

QUESTIONS DIVERSES

*L'entreprise « Charly Contrôle Auto » spécialisée dans le contrôle technique devrait voir le jour prochainement rue du Stade Garnier.

*Dépistage du 26 mars 2021 : Lors de cette journée dépistage 95 tests ont été réalisés, l'ensemble des tests se sont avérés négatifs.

*Petit point sur les élections : Madame le Maire a reçu un courrier du Préfet lui demandant si elle souhaitait se positionner quant au maintien des élections, elle s'est positionnée de manière négative estimant que la situation sanitaire ne permettait pas l'organisation du scrutin en bonne et due forme.

*Plan de relance : M. RACHEL Lionel demande si la Commune est éligible au Plan de relance, on lui répond qu'elle l'est à condition d'avoir des projets sur l'environnement, les énergies ou encore sur les friches industrielles.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 13.